

03 20 49 50 79
aiavm.fr

Vous êtes victime d'une infraction pénale...

ayant porté atteinte à **votre personne** :

- coups et blessures,
- violences conjugales,
- violences sexuelles,
- menaces,
- accident de la circulation...

ayant porté atteinte à **vos biens** :

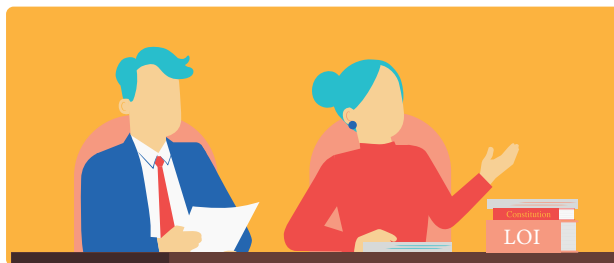
- vol,
- escroquerie,
- abus de confiance,
- dégradation volontaire,
- incendie de véhicule...

**Vous avez besoin
d'être écouté, soutenu,
accompagné, informé ?**

Les juristes, psychologues et
l'intervenant social de l'association vous
proposent **gratuitement** et **en toute
confidentialité** leurs services.

Les juristes

- **vous expliquent** l'organisation judiciaire
- **vous rendent compréhensible les
procédures et le langage juridique**
- **vous informent de vos droits** (plainte,
constitution de partie civile, aide
juridictionnelle...)
- **vous présentent les systèmes
d'indemnisation** auquel vous pouvez
avoir recours et vous accompagnent
dans les démarches
- **vous préparent aux expertises**
- **vous orientent vers les autres
professionnels** (police, gendarmerie,
avocats...)



Les psychologues

Sur rendez-vous, un soutien
psychologique individuel destiné à :

- vous **exprimer sur votre souffrance**,
- vous aider à **comprendre votre
ressenti**,
- vous permettre de **vous reconstruire**.



L'intervenant social

**vous reçoit au sein de l'Hôtel de Police
de Lille :**

- pour vous informer de vos droits et
des dispositifs sociaux existants
- pour vous orienter ou vous mettre en
relation avec les professionnels utiles :
services sociaux, institutions,
associations...